N° 31. MERCREDI. 18 AVRIL 183

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL
## DE LA VILLE
## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

### ALLEMAGNE. — *Francfort*, 11 *avril*.

On lit dans une correspondance de Constantinople :

« L'opinion générale est qu'une guerre est imminente entre le sultan et Mehemet-Ali. Ce qui est certain, c'est que les démonstrations hostiles du vice-roi d'Egypte ont obligé la Porte de prendre des mesures pour être prête à la première occasion.

» On dit aussi que le gouvernement français fait tous ses efforts pour le maintien du *statu quo*, qui, après tout, est bien la pire des situations ; mais au lieu d'y rester, le sultan devrait en sortir au plus tôt. Il se tient fréquemment à Constantinople des conseils où le différend qui existe entre la Porte et l'Egypte fait sans doute le principal sujet des discussions, car d'autres questions y sont également traitées. Hier a eu lieu une nombreuse réunion, à laquelle n'assistaient pas moins de trente ulémas : on s'y est occupé d'un ennemi bien autrement dangereux que Mehemet-Ali : de la peste. Il a été décidé qu'on déclarerait la guerre à cet ennemi redoutable, et qu'à cet effet des quarantaines et des établissements sanitaires seraient établis pour concentrer le fléau dans les limites les plus resserrées. On s'attendait à une vive opposition de la part des ulémas, au sujet d'une telle innovation, mais aucun d'eux n'a fait entendre une parole désapprobatrice ; ils ont, au contraire, feuilleté le Koran, pour y trouver des passages favorables aux mesures de précaution qu'ils avaient déclarées jadis contraires à la volonté du prophète. Cette décision des ulémas est d'une grande importance, et est due au zèle éclairé de Resehid-Pacha, qui, s'il fût resté à Constantinople, serait parvenu a y introduire de nombreux changemens non moins avantageux, mais il va nous quitter bientôt. Il doit partir pour Paris le 12e jour du muharrem (7 avril), à moins que le sultan ne veuille le retenir encore.

» L'arsenal présente en ce moment l'aspect le plus animé. Tout bâtiment reconnu propre au service est armé et équipé. On dirige aussi des troupes vers la Syrie, et chacun s'entretient de la probabilité d'une guerre ; mais les hommes politiques de sang-froid pensent que les hostilités ne commenceront pas encore cet été entre le souverain offensé et son vassal rebelle. Le gouvernement français fera tous ses efforts pour éviter une collision, mais avec des masses de troupes indisciplinées qui sont en présence, les meilleures intentions ne suffisent pas pour prévenir une guerre dont les résultats seraient incalculables : c'est pourquoi il n'y a pas d'autre moyen pour maintenir la paix que de forcer les deux partis à déposer les armes. Mais la question est de savoir si le sultan doit songer à un désarmement lorsque le pacha d'Egypte retient sous ses drapeaux des forces immenses et menaçantes. Il faudrait donc commencer par obtenir que Mehemet-Ali désarmât. La négligence et l'apathie des cabinets européens ont permis que la question turque se compliquât de manière que toute combinaison qui tendrait à amener un résultat avantageux, sera vicieuse et entachée de mal.

— On mande de Berlin :

« On a remarqué avec satisfaction, dans la publication des promotions qui ont eu lieu récemment dans l'armée, que bon nombre d'officiers supérieurs qui sont catholiques ont été promus en grade. C'est ainsi que le roi de Prusse répond aux reproches d'intolérance que lui adressent les journaux ultramontains.

» On a aussi remarqué avec plaisir que, lors des dernières promotions dans l'armée, le roi a eu égard plutôt au mérite et au talent qu'à la noblesse et à l'ancienneté du service. »

— On écrit de la même ville, le 3 avril :

« D'après les nouvelles reçues de Posen, la conduite suivie par le gouvernement envers l'archevêque de Gnesen et Posen est tout-à-fait différente des mesures prises envers l'archevêque de Cologne. Le bruit que le premier avait été transporté à Glogau ou à Graudenz est sans fondement. L'archevêque de Gnesen et Posen est toujours à Posen, mais sous une stricte surveillance, pendant qu'on instruit son procès. Le gouvernement est déterminé à ne plus se laisser méconnaître, et l'archevêque M. de Dunin, aura aussi bien à expier les fautes qu'il a commises, sur l'instigation de ses amis, que son collègue l'archevêque de Cologne. (*G. d'Augs.*)

### PRUSSE. — *Berlin*, 5 *avril*.

La *Gazette du Hanovre* contient la lettre suivante :

« L'espoir qu'on avait de maintenir la paix de l'église dans l'archidiocèse de Posen, ne s'est malheureusement pas réalisé et la fermentation qu'a produite la dernière lettre pastorale de Mgr. Dunin, a amené dans quelques localités et même à Posen, des excès déplorables qui, assure-t-on, ont dû être réprimés par la force armée. Le bruit court que Mgr. Dunin, ayant refusé de rétracter sa lettre pastorale, a été destitué de ses fonctions. On dit que, par suite de la lettre pastorale qui excomunie les prêtres qui béniraient des mariages mixtes d'après les ordonnances du gouvernement, le peuple a, dans deux localités, chassé les prêtres qui voulaient braver la défense archiépiscopale. Il n'est guère à supposer qu'on en viendra à de plus grandes violences; cependant les troubles religieux reçoivent par ce qui se passe à l'autre extrémité du royaume, un nouvel aliment, de sorte que, pour maintenir la paix et la tranquillité dont la Prusse a joui depuis tant d'années, force sera de recourir à de nouveaux moyens.

» On parle d'un soulèvement militaire qui aurait éclaté dans le régiment du Caucase, à Varsovie. Un soldat de ce régiment serait mort après une forte correction corporelle ; ses camarades poussés par la vengeance, auraient pris les armes et se seraient livrés à de graves excès qui n'auraient été réprimés que par d'énergiques mesures militaires. »

— On écrit de Bonn, le 2 avril, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Je viens de lire dans votre feuille, ainsi que dans le *Frankfurter Journal*, que la lettre de Mgr. Spinelli, relative au mandement de carême de M. le docteur Hüsgen, semble controuvée. Cette assertion parait reposer sur une erreur ; en voici la raison : un prêtre habitant le territoire belge, près des frontières de Prusse, a demandé à l'évêque de Liége, des renseignemens sur cette lettre du nonce, parce qu'un grand nombre de personnes de la province rhénane s'étaient rendues chez lui pour prendre des informations au sujet du nouveau mandement de carême. L'évêque de Liége a envoyé à ce prêtre une copie, certifiée authentique par lui, de la lettre en question. J'ai vu moi-même cette copie et ayant confronté la signature de Mgr. van Bommel, avec d'autres signatures de ce prélat, j'ai trouvé qu'elle était véritable.

» On apprend que le chapitre de Trèves a fait une réponse déclinatoire à l'ordre de cabinet de S. M. relatif aux mariages mixtes. La convention conclue entre les évêques n'ayant pas été communiquée officiellement à ce chapitre, il ne peut se conformer qu'au bref de 1830. Cette nouvelle me vient d'une source digne de foi ; cependant, je ne la garantis pas. »

— On écrit des frontières de Pologne, le 31 mars, au *Mercure de Souabe* :

« On est ici d'opinion que la résistance du clergé catholique dans le grand-duché de Posen, contre les lois de Prusse, pourrait bien donner lieu à des mesures, prises en commun avec la Russie, à l'effet de mettre un terme, à tout jamais, à ces désordres et d'en atténuer les conséquences possibles. On sait que ces deux états se sont tout spécialement engagés avec l'Autriche, par le traité de München-Grätz, à détruire de commun accord, dans leurs possessions polonaises respectives, tout germe de désordre. Dans le cas actuel, la Prusse et la Russie ont à soigner un intérêt parfaitement identique, car comme l'une et l'autre sont des puissances acatholiques, elles doivent veiller ensemble à ne pas être débordées par les menées des chefs de l'église catholique, »

### FRANCE. — *Paris*, 11 *avril*.

Dans la séance d'hier de la chambre des députés la discussion sur le crédit pour armes spéciales a continué.

M. le ministre de la guerre a dit qu'il est impossible d'avoir dans l'organisation actuelle les moyens de présenter à l'ennemi 10 batteries d'artillerie.

A la fin de la séance, M. Jaubert a parlé contre nos possessions en Afrique. L'envoyé d'Abd-el-Kader se trouvait à la séance. Un